

Exercice Budgétaire : 2023

Fonction : 632 INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

Direction : DTRI

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements	
936/632/617/94000081	25 000,00 €		2023	12 500,00 €
			2024	12 500,00 €

Thème : C06.05 Troisième Révolution industrielle

Objet : Evolution des statuts de la centrale d'achat de la mobilité électrique, prise en charge des frais d'exploitation d'ordre régional, et ajustement de la grille tarifaire

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 31 janvier 2023, à 09:00, salle des délibérations - 11 mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande publique,

Vu l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération n° 2021.01139 du conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n° 2022.01210 du conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2021.01314 du conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20150054 du conseil régional du 16 février 2015 relative à la constitution d'une centrale d'achat sur la mobilité électrique,

Vu la délibération n° 20181400 de la commission permanente du conseil régional du 27 septembre 2018 relative à l'adoption de la modification des statuts de la centrale d'achat sur la mobilité électrique,

Vu la délibération n° 2020.00200 de la commission permanente du 4 février 2020 relative au fonctionnement de la centrale d'achats dédiée à la mobilité électrique (ouverture à l'itinérance et modifications tarifaires),

Vu l'avis émis par la commission Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

CONSIDERANT :

Les missions de déploiement du réseau de bornes en lien avec les territoires adhérents depuis sa création et l'amplification du réseau régional pass pass électrique ;

L'évolution du contexte lié aux véhicules électriques (fin de la vente de véhicules thermiques en 2035, ambition nationale de déploiement de bornes...)

DECIDE

Par 46 « Pour », 0 « Contre », 10 « Abstention »

1/ D'adopter la modification des statuts de la centrale d'achat joints en annexe.

2/ D'affecter une AE 2023 de 25 000 € sur le code programme 94000081 (DREV) pour la prise en charge des frais d'exploitation d'ordre régional de la centrale d'achat pour l'année 2023 et notamment :

- La transférabilité des données en fin de marché ;
- La délivrance du certificat de sécurité du site web pass pass électrique ;
- Les diverses prestations de communication et d'édition de supports.

3/ Ajustement de la grille tarifaire jointe en annexe

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (37) : Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Eric DELHAYE, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.

Pouvoirs donnés (19) : Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Christophe COULON donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Anne PINON donne pouvoir à Monsieur Franck DHERSIN, Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR.

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel LECA donne pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ.

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Madame Mélanie DISDIER donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY.

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Julien POIX donne pouvoir à Madame Zahia HAMDANE.

Madame Héloïse DHALLUIN donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Monsieur Alexandre OUIZILLE.

N'ont pas participé au vote (0) :

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services

Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**